

commemoration du 64e anniversaire des manifestations du 11 decembre 1960 et de l'attentat terroriste contre le siege de la cour constitutionnelle ex conseil constitutionnel

En commémoration du 64e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960, coïncidant avec l'attentat terroriste du 11 décembre 2007 contre le siège de la Cour constitutionnelle (Ex. Conseil constitutionnel), le Président de la Cour constitutionnelle a déposé une gerbe de fleurs à la mémoire des martyrs et des victimes de l'acte terroriste, en présence des membres de la Cour constitutionnelle, ainsi que ses cadres et fonctionnaires.